

Le 7 août 2023

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **septième jour du mois d'août de l'an deux mille VINGT-TROIS**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Constance Ramacieri et Louise Hébert ainsi que Messieurs William Marsden, Paul-Conrad Carignan et Brian Wharry.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 19h02.

23-08-568

2. Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

23-08-569

3. Adoption des procès-verbaux

*Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG- II
n'y a pas eu de réunion en juillet.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juillet dernier est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Les rapports d'inspection forestière des mois de juin et juillet dernier sont déposés aux membres du conseil.

23-08-570

8.3 Mandat pour la poursuite de la refonte des règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris un processus de refonte des règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE pour terminer le processus, la municipalité devra recourir aux services de la firme d'urbanisme EXP pour s'assurer, entre autres, de la conformité avec les amendements au schéma de la MRC et poursuivre la rédaction des modifications proposées;

***Il est proposé par Brian Wharry
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil mandate la firme EXP pour accompagner la municipalité dans la finalisation de la refonte des règlements d'urbanisme;

QUE le mandat soit réalisé selon un budget horaire, à un taux moyen de 125,00 \$ de l'heure, pour un montant maximum de 14 000,00 \$, avant taxes, pour l'année 2023, tel que décrit dans l'offre de service datée du 6 juillet 2023;

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire 02 61001 453.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

23-08-571

10.1 Achat de ponceaux

ATTENDU QUE la municipalité prévoit le remplacement de plusieurs ponceaux sur certains de ses chemins;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics a reçu deux soumissions à ce titre;

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par William Marsden
Il est résolu***

QUE le conseil autorise le responsable des travaux publics à s'approvisionner auprès de la compagnie Réal Huot inc. pour l'achat de ponceaux au coût total de 22 275,18 \$, transport et taxes en sus, conformément à la soumission no 1160353 datée du 11 juillet 2023;

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire 02 32016 521.

ADOPTÉE

23-08-572

10.2 Ratification de dépenses en voirie à la suite des pluies abondantes

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu***

QUE le conseil ratifie les dépenses engagées par le responsable des travaux publics, à la suite des pluies abondantes, pour un montant total de 11 753,39 \$ excluant les taxes, payable à R.T.D. enr. selon la facture no 2127 datée du 18 juillet 2023.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

23-08-573

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par Constance Ramacieri
Appuyé par Louise Hébert
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de juillet 2023, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de juillet conformément à la liste approuvée;

Total des comptes payés :	371 760,29 \$
Total des comptes à payer :	40 669,28 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juillet 2023, pour un montant de 56 232,69 \$.

11.2 Rapports des délégations de pouvoir

Les rapports des délégations de pouvoir du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier, pour le mois de juillet, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 5 083,03 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures : 13 957,96 \$
- Rapport du chef pompier : 0.00 \$

11.3 Avis de vacance du poste de conseillère du siège numéro 3 – Démission de Mme Louise Hébert

ATTENDU QUE la conseillère du siège numéro 3, Mme Louise Hébert a annoncé sa démission et que celle-ci prendra effet lorsque le poste sera comblé par des élections partielles;

ATTENDU QUE la vacance du poste de conseillère du siège numéro 3 est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU QUE le poste de conseiller au siège numéro 3 doit être comblé par une élection partielle;

ATTENDU QU'une élection partielle est déjà prévue le 24 septembre 2023 pour combler le siège numéro 3;

Le directeur général et greffier trésorier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller numéro 3 et avise également que la date du scrutin est fixée au dimanche 24 septembre 2023, conformément à l'article 339 de cette même loi.

Les membres du conseil prennent acte de ces avis.

23-08-574

11.4 Tarification du personnel électoral pour les élections partielles du 24 septembre 2023

ATTENDU les élections partielles qui auront lieu le 24 septembre 2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération plus élevé que celui énoncé dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

ATTENDU QUE le président d'élection a proposé au conseil des tarifs basés selon les tarifs des élections de 2021 indexés de l'inflation de janvier 2022 et 2023;

***Il est proposé par Paul-C. Carignan
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil accorde les tarifications suivantes pour le personnel électoral en vue des élections partielles municipales du 24 septembre prochain :

- Présidente d'élection/référendum: 1 703,80 \$
- Secrétaire d'élection/référendum: 1 277,85 \$
- Adjoint au président d'élection 851,90 \$
- Scrutateur: 21,19 \$ / heure
- Secrétaire de bureau de vote ainsi que membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs et pour assister aux séances de formation : 20,34 \$ / heure
- Membre, secrétaire et agent réviseur d'une commission de révision ainsi que le préposé à l'information et au maintien de l'ordre : 23,72 \$ / heure

QUE le montant des dépenses pour les élections partielles de 2023 soit approprié à même le poste budgétaire no 02 14000 141.

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-08-575

13.1 Règlement no. 465-2023 visant à uniformiser la numérotation de certains règlements municipaux- Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 3 juillet dernier, la conseillère madame Louise Hébert a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 465-2023;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'uniformiser la numérotation des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public.

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Constance Ramacieri
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 464-2023 concernant la numérotation des règlements applicables par la Sûreté du Québec;

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

23-08-576

14.1 Conception de clôture - projet pilote au Carré Copp

ATTENDU QUE le conseil désire améliorer la sécurité au Carré Copp;

ATTENDU QU'un des moyens proposés est de concevoir et installer des clôtures dans le but de resserrer l'accès des véhicules;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été adressé à trois entreprises;

ATTENDU QU'une seule de ces entreprises était disponible pour effectuer les travaux;

***Il est proposé par Louise Hébert
Appuyé par Constance Ramcier
Il est résolu***

QUE le conseil mandate les constructions Alex Bernais et Fils Inc. pour la conception et l'installation de la clôture au montant de 8 316,85 \$ avant taxes, selon la proposition datée du 5 juillet 2023;

QUE l'installation soit réalisée en 2 phases, la première en 2023 et la seconde prévue au printemps 2024.

ADOPTÉE

23-08-577

14.2 Achat des enseignes - Projet pilote au Carré Copp

ATTENDU QUE le conseil désire améliorer la sécurité au Carré Copp;

ATTENDU QU'un des moyens proposés est de concevoir et installer des enseignes dans le but de bien identifier le stationnement municipal, de signaler l'usage partagé de la rue et d'accentuer la priorité aux piétons;

ATTENDU QU'une demande de soumission a été adressée à quatre entreprises;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues et se détaillent comme suit, plus les taxes :

- Goliath.....522,66 \$
- Lettrage de l'Estrie.....572,00 \$;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par Paul-C. Carignan
Il est résolu

QUE le conseil mandate l'entreprise Goliath pour la conception des enseignes pour un montant de 522,66 \$, plus les taxes, selon la soumission no 14876 datée du 10 juillet 2023;

ADOPTÉE

15. VARIA
16. FAITS SAILLANTS DES CONSEILLERS
17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
18. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-08-578

La levée de la séance est proposée par la conseillère Louise Hébert, il est 19h25.

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-
trésorier